L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
(Bureaux, No 73 rue de Chartres.)
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 AOÛT 1879.

FRANCE.

SÉANCE ORAGEUSE AU SÉNAT FRANÇAIS.

La République française rend ainsi compte de la séance du 12 du courant au Sénat français.

Le calme le plus parfait a régné pendant un temps assez long dans l'assemblée sénatoriale. Cela devait bien changer. L'ordre du jour, très chargé, n'était que celui-ci : [illegible] Il a voulu [illegible] vaincus, en vertu de la loi du 14 août 1878, sur le droit de l'hérédité, qui, [illegible] dans ces lignes. Le Sénat [illegible] nombreux amendements sur le projet d'exploitation des lignes nouvelles [illegible] Une [illegible] Le sénat a rejeté [illegible] Le projet est adopté à l'unanimité des votants.

M. Chemalenge est à la tribune pour répondre aux discours prononcés il y a deux jours par M. Fournier. Ce [illegible] dit M. Chemalenge nous était déjà connu. C'est la rédition de ce que nous avons entendu depuis que le [illegible] Ce [illegible] c'est-à-dire la défense [illegible] du [illegible] train de l'enseignement congréganiste, menacé par la création proposée d'écoles normales primaires de filles.

Le ministère de l'instruction publique [illegible] défendu le lui. Il [illegible] le véritable caractère et la portée et dit que [illegible] nécessité de cette loi est évidente pour tous, et ce n'est pour ceux qui, comme M. Chemalenge, [illegible] Le [illegible] Henri II : [illegible] Des [illegible] Mais [illegible] avait été interrompu par la Droite, mais, à cet instant, c'est une véritable tempête qui éclate. La Droite tout entière est debout, dans un état de colère impossible à [illegible] dire. On frappe à coups redoublés sur les pupitres. Les cris : À l'ordre! mille fois répétés, étouffent presque leur bruit, quelques voix [illegible] toutes les protestations qu'elles [illegible] à l'attitude, aux gestes exagérés des membres. M. Fresneau semble frappé d'une attaque d'épilepsie, MM. de Broglie, de Kerdrel, de Ravignan, lettent de sable. On remarque parmi les plus agités M. le colonel de Chadois, qui hélas, au ministère, impassible à la tribune, de violentes objurgations. Le président essaye en vain de rétablir le tumulte. On n'entend plus la sonnette; les paroles qu'il prononce se perdent dans le bruit.

Les membres de la majorité sont assis, muets, attristés par cet étonnant spectacle. Unanimiste d'ensemble ce produit et on entend M. Parry : "Vos colères prouvent que j'ai touché juste." La bruit redouble, plus grand encore, si c'est possible. Puis, sur un signe de M. de Broglie, la droite quitte la salle en réarmant contre le président, qui l'a, dit-elle, insulté. L'honorable M. Martel proteste avec indignation. "Il a été impossible au président, dit-il, d'obtenir le silence pour adresser une seule parole au Sénat. J'ai été empêché d'aller au bout de ma pensée, parce que des parties de ce côté (la droite), qui s'est insurgé contre mon autorité." De vifs applaudissements éclatent à gauche.

M. de Lavrainty presse les retardataires. Il dit très haut à ceux qui n'ont point encore quitté leur fauteuil : "Messieurs, vous ne pouvez rester ici. Venez." Et il ne reçoit sur les bancs de cette droite, avec M. Chemalenge, que cependant [illegible] M. Gambetta [illegible] Le ministère regrende alors son discours, dont la conclusion est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Ici commence un nouvel incident, conséquence du précédent. La droite est rentrée après que M. Ferry a en [illegible] la tribune. M. Kolb-Bernard demande la parole pour une motion d'ordre; mais il faut d'abord laisser parler M. Chemalenge qui s'étendait la parole pour un fait personnel. De cette réplique nous ne voulons retenir qu'un mot échappé à Pezatemz, et qu'il a été immédiatement regretter. "C'est la lutte suprême, s-t-il dit, il s'agit de savoir à qui appartiendra la France." La Gauche a souligné cet aveu par de véritables acclamations.

Les articles de la loi mis aux voix sont successivement adoptés, après le vote de trois amendements sur l'article 7. L'ensemble de la loi est adopté à une quante voix de majorité, ce qui peut faire autoriser le président à prononcer [illegible] le même ordre d'idées.

M. Kolb-Bernard donne alors lecture de sa motion d'ordre, qui est en réalité un violent réquisitoire contre le président.

M. Martel parle avec la plus haute dignité. Chacune de ses phrases est couverte d'applaudissements, et c'est par une véritable ovation que la majorité accueille l'appel à la loyauté qui lui est adressé par son président.

Un ordre du jour déposé par M. Corne au nom des trois groupes de Gauche, approuvant l'attitude du président et lui donnant un témoignage de confiance, est adopté à l'unanimité de 172 votants. La droite s'est abstenue.

Le Sénat siégera aujourd'hui.

LETTRES PARLEMENTAIRES.

Versailles, 1er août.

M. Gambetta est en veine de mots depuis quelque temps. Tous les matins les journaux en citent de lui qui se sont pas tous apocryphes. On m'en rapporte un qui est joli, cruel et significatif; significatif surtout, car il porte loin, s'il est vrai. Il a été impossible, même aux députés les plus ménagériels, de ne pas remarquer combien le ministère, pris dans son ensemble, a été pauvre et [illegible] dans toute cette discussion du budget. Ce qu'il a empoché, sans sourciller, de déconvenues et d'échecs, est véritablement incroyable, et on peut dire, sans hyperbole, qu'il a perdu là le peu qui lui restait de crédit.

Or, un certain nombre de personnages parlementaires en causaient avec M. Gambetta, lui faisant remarquer combien il était fâcheux que les représentants du gouvernement eussent si peu d'autorité dans les Chambres, et lui demandant s'il ne jugeait pas, lui aussi, qu'il faudrait se décider un jour à... "Patience! patience! répondit-il, c'est le cabinet de M. Waddington. Vous n'avez pas oublié que les Chambres siégeront, ou seront considérées comme siégeant à Paris, à partir du 3 novembre prochain.

Des commissions et de ce qui s'y passe, il y a aujourd'hui peu de chose à dire. On forme boutique, on échange des adieux. On ne veut plus ni délibérer ni travailler. C'est sur une suggestion du gouvernement lui-même que la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'instruction publique a renvoyé aux calendes de novembre le dépôt de son rapport. On tient à discuter côte à côte les deux lois Ferry.

Quant à la clôture de la session, cela tourne à la plaisanterie. Il y avait cent raisons pour une de finir ce soir, car le budget des recettes a été enlevé en un tour de main; mais M. Gambetta doit avoir ses motifs pour traîner la chose en longueur. N'en [illegible] Tout le monde l'affirme; mais on commence à n'y plus croire. Les mêmes prétendent que M. Gambetta [illegible] ment avoir séance lundi, pour s'exprimer-là de ne pas paraître aux fêtes de Nancy. Le [illegible] qui s'est produite tantôt en faisant [illegible] s'ajouter, comme un nouvel élément de trouble, à toutes ces causes d'incertitude, on n'est plus sûr de rien, et l'on redoute anguille sous roche. Quant à la loi sur l'[illegible] c'est un par prétexte; comme elle [illegible] de toute manière [illegible] précipitation qu'on [illegible] main n'avancera en rien son adoption et ses promulgations définitives.

Au surplus, il est possible que le général Grévy [illegible] à la Commission immédiate pour [illegible] un peu de popularité dans le Parlement; car personne n'ignore que personne [illegible] de l'alle. Pas [illegible] détails [illegible] rient que [illegible] l'autre. Il [illegible] bien venir des [illegible] Marseillaise dans l'armée; mais on commence à dire que ce n'est [illegible] de guerre. Ce qui [illegible] Grévy, c'est, son [illegible] l'endroit de notre réorganisation militaire. On lui reproche [illegible] manque de foi.

Pour tout dire, il est temps que la session finisse; il [illegible] tous côtés; il [illegible] dicaux [illegible] ment [illegible] mencent, M. [illegible] tagne, M. [illegible] et la [illegible] tout pour [illegible] rang [illegible] tour au [illegible] il a raison [illegible] plus qu'ils [illegible] accouchent [illegible] gnons et de [illegible]

Une grande [illegible] insurrection du [illegible] ancien Sénégal [illegible] vendées, [illegible] scrit, jusqu'à [illegible] chamous du Bodiel. A vous dire le vrai, j'admirais [illegible] qui, heureusement [illegible] courage de [illegible] nant, et d'y [illegible] dition de M. [illegible] qu'en dites-vous. Un [illegible] men mahométan; "Ex Bretagne, [illegible] t-il dit, M. [illegible]

(Figaro.)

LA DÉMOLITION DES TUILERIES.

Nous extrayons du qui suit le compte-rendu de la séance du 29 [illegible] Du [illegible] de la [illegible] Tuileries. M. [illegible] que le [illegible] Le rapport est très brief sur la question de savoir s'il y a urgence de faire disparaître [illegible] Cependant, dit-on, offrent un spectacle affligeant pour notre patriotisme, et il y a lieu d'en placer dans un musée les parties intéressantes. Il y avait cependant [illegible] à faire, et l'on pouvait espérer [illegible] pour le pavillon Central [illegible] Le [illegible] exprime le [illegible] opinion. (Bruit à gauche.)

C'est comme membre de l'académie des beaux-arts qu'il [illegible] de la Chambre sur [illegible] qu'on veut prendre à l'égard de la partie centrale du palais, qui est un chef-d'œuvre de Paris. Ces pavillons et ces [illegible] auraient pu servir de musée et [illegible] Elysée [illegible] Le [illegible] ces deux pavillons [illegible] Il est [illegible] Tuileries : on peut les démolir, [illegible] peut aussi reconstruire le [illegible] Ce [illegible] tuel de la question et à défaut de plans, la Chambre n'est pas en mesure de se prononcer et il faut tenir compte de ce que, si la démolition est une faute, ce sera une faute sans remède. Une sous-commission composée des hommes les plus éminents et les plus compétents en cette matière, a constaté l'intérêt artistique de la conservation et de la restauration des ruines des Tuileries. Il est désolant que cette restauration pourrait en être sans une dépense excessive. On laisserait aussi à la France un monument digné du respect de tous ceux qui s'intéressent à l'art. Quand on a laissé ces ruines debout pendant huit ans, quelle raison y a-t-il de se prononcer aujourd'hui et avant tant de hâte sans avoir discuté la question à fond ? (Applaudissements à droite.)

M. Clémenceau répond que les Parisiens ne peuvent pas attendre plus longtemps la démolition des Tuileries. On invoque l'avis d'une commission d'architectes; il était permis de prévoir que des architectes se prononceraient pour la conservation d'un bâtiment, (rires). Il paraît tout qu'on pourrait utiliser une partie des ruines, comme on l'a dit pour l'Hôtel-de-Ville, mais on sait ce que valent ces affirmations. Ce qui est urgent pour la ville de Paris, c'est d'enlever ces ruines, sur l'emplacement desquelles on mettra des arbres et du gazon. (Applaudissements.)

Le projet de loi est mis aux voix et, à la majorité de 249 voix contre 166 sur 415 votants est adopté.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES EN FRANCE

—Nous lisons dans le *Temps* du 2 août :

Au Sénat, la discussion principale a porté hier sur la prorogation des traités de commerce. La commission proposait de limiter au 1er juillet le droit de prorogation. Le gouvernement a obtenu le maintien de la disposition présentée par lui et votée par la Chambre, et d'après laquelle un délai maximum de six mois est accordé, à partir de la promulgation du tarif général des douanes. 159 voix contre 120 ont rejeté la rédaction de la commission, et le projet du gouvernement a été adopté dans son ensemble par 227 voix contre 51.

La commission sénatoriale a rejeté, par 6 voix contre 3, l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Sur tous les articles, à l'exception de l'article 7, seulement adopté sans [illegible] l'adhésion d'exprimée par le vote, contre l'ensemble du projet, de trois sénateurs de la gauche, et on vote d'explique lui-même par le rejet de l'article 7, qui est, sur l'avis de ces sénateurs, la partie essentielle du projet.

Réclamation contre le gouvernement dirigée par des anciens [illegible] Washington. — Rue Chevalier, 101 [illegible]

—Réponse à une question grammaticale ;

Deux amants, un médecin, une nourrisseuse en retraite et un candidat à la députation nous demandent s'il faut mettre du non le pluriel dans la phrase suivante : "Les [illegible] étaient sur le [illegible] (ou [illegible] place) [illegible] (ou [illegible] ?"

Il est incontestable que la phrase manque de goût et gagnerait à être mieux construite, mais chaque [illegible] n'en pas moins que les grammaires exigent le double singulier.

—Un [illegible] très observé, et très [illegible] dans les *Notes et [illegible]* [illegible] :

Je voudrais une [illegible] deux enfants qui [illegible] à boire dans dans un [illegible] pressant à [illegible] [illegible] pour le donner le cœliques rien qu'à les voir.

Ils mangent, mangent, mangent longtemps encore ces pommes [illegible] qu'ils [illegible] avec [illegible] satisfaction si on les leur demande à leur goûter. Ils se [illegible] presque pour la dernière. Tout s'explique : les pommes sont vertes.

—Le docteur X.... est appelé près d'un malade.

—Ah! madame, dit-il à la femme de chambre, votre maît[illegible] hier[illegible] mains sous [illegible] Chopin.

—Eh bien! [illegible] il est intéressant; il était pas [illegible] et [illegible] mort.

—Le comble de l'[illegible] Photographie [illegible] dans la nécrologie.

—Le comble de la [illegible] [illegible]

—Le comble de l'[illegible] [illegible]

—Le comble de l'[illegible] [illegible]

—Le comble de l'[illegible] [illegible]

Assemblée de la Nouvelle-Orléans.
(Rodigues, No 72 rue de Chartres.)
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 AOÛT 1879.
FRANCE.
EXCURSIONS
DE LA
GRANDE ROUTE DE SARATOGA
PROMENADE-CONCERT
AU
Fort Espagnol
Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS
L'UNION FRANÇAISE.
Dentistes.
JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Bourgogne.
C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Agence Générale des Publications Périodiques de Paris.
HEBERT & CIE.,
LIBRAIRIE FRANÇAISE
59 Rue de Chartres, coin Bienville,—Nouvelle Orléans.
Brasseries.
Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
Pelican Steam Brewery,
EUGENE ERATH,
CHAUX
Chaux de l'Alabama,
Les Célèbres
SUMMER RESORTS'
Chicago, Milwaukee, Lake Shore & Western R'y.
"THE OLD RELIABLE."
SAVONNIÈRE ANNÉE
pour soutenir l'Hôpital de la Charité de la Nile-Orléans.
UNE AUTRE
GRANDE
OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
POUR
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
A la Nouvelle-Orléans, La.,
LE MARDI, 9 SEPT. 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE I.
GROS LOT :
$30,000.
1867 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$110,400!
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
MARDI, 9 SEPT. 1879.
Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $2 chacun.
GODCHAUX
Des Vêtements.
CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES
Coin Baronne et Gravier,
Incorporée par une loi spéciale de la Législature.
Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.
Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.
Autorisée par une loi spéciale à recevoir les dépôts spéciaux en dépôt de tout mineur, appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.
Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.
ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES.
RODLEY BROTHERS
Chaussures.
ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 50.
Pour la belle santé des dames.
Agence Générale des Publications Périodiques de Paris.
HEBERT & CIE.,
LIBRAIRIE FRANÇAISE
59 Rue de Chartres, coin Bienville,—Nouvelle Orléans.
NOTA.—Le prix des abonnements est invariablement payable d'avance.
Bureau de la Compagnie d'Assurances du Peuple de la Ville d'Orléans.
Pour la Louisiane et le Texas.
Pour Chicago et retour.
Ces billets ne sont PAS TRANSFÉRABLES.
Les billets de Pullman Palace Car Company.
Pour la Louisiane et le Texas.
Pour Chicago et retour.
Ces billets ne sont PAS TRANSFÉRABLES